

ANNEE SCOLAIRE 2014 / 2015

Réunion du :10 novembre 2014

Adresser :

1 exemplaire à l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription

1 exemplaire au Maire

NOM	PRESENT	EXCUSE	
Directeur de l'école - Président :M. Leroux François	PRESENT		Suppléants assurant un remplacement
Maîtres de l'école			
Mme Trouvé Anne-Laure	PRESENTE		
Mme Régnauld-Ginquené Sabrina	PRESENTE		
Mme Ygrand Aurélie		EXCUSE	M.Leiosne Corentin
Mme Gueguen Françoise	PRESENTE		
Mme Besnard Emilie		EXCUSEE	MmePrigent Solène
Représentant du R.A.S.E.D. :			
Représentants des parents d'élèves titulaires			
Mme Lepretre Nathalie	PRESENTE		
Mme Yger-Hamon Mariha	PRESENTE		
M. Floréan David	PRESENT		
Mme Géa Solenn	PRESENTE		
Inspecteur de l'Education nationale : Mme MARSIA Danielle		EXCUSEE	
Maire de la commune ou son représentant :M. MINIER Marcel	PRESENT		
Conseiller municipal :Mme TALLEC Christa	PRESENTE		
Délégué départemental de l'Education nationale :M. BFAUPL ET Michel	PRESENT		
VOIX CONSULTATIVE			
Membre du R.A.S.E.D. :			
Médecin scolaire :			
Infirmière scolaire :			
Assistante sociale :			
A.T.S.E.M.			
Enseignant de langues vivantes :			
Maître de l'EL.C.O. :			
Personne invitée :			
Représentants des parents d'élèves suppléants			
M. Lefeuvre Steve		EXCUSE	
Mme Delaroche Elodie		EXCUSEE	

Procès-verbal établi le 10 novembre 2014

Le président, directeur de l'école,

Le secrétaire de séance,

Nom : Leroux François

Nom : Leroux François

1) Installation du conseil d'école

Présentation de l'équipe pédagogique et des parents élus

Enseignants

Anne-Laure Trouvé a en charge la classe de PS-MS le lundi, mardi, mercredi et vendredi. Elle est remplacée le jeudi par Françoise Gueguen.

Sabrina Régnauld-Ginguené a en charge la classe de GS-CP le lundi, mercredi, jeudi et vendredi. Elle est remplacée le mardi par Françoise Gueguen.

Aurélie Ygrand (remplacée par Corentin Lejosne) a en charge la classe de CE1-CE2 le mardi, mercredi, jeudi et vendredi. Elle est remplacée le lundi par Françoise Gueguen.

François Leroux a en charge la classe de CM1-CM2 le lundi, un mercredi sur deux et le vendredi. Il est déchargé pour la direction et pour ses nouvelles fonctions de maître formateur le mardi, jeudi et un mercredi sur 2.

Emilie Besnard a en charge la classe de CM1-CM2 le mardi, un mercredi sur deux et le jeudi. Elle est remplacée par Solène Prigent jusqu'à son retour de congé maternité.

Agents communaux

atsem

Christine Minier (lundi, mardi) et Emilie Lemmonier (mercredi matin, jeudi, vendredi) s'occupent de la classe de PS-MS.

Emilie Lemmonier (lundi, mardi, le matin) et Céline Ernoult (mercredi, jeudi, vendredi, le matin) s'occupent de la classe de GS-CP de 9h à 11h30.

garderie

Emilie Lemmonier s'occupe de la garderie le lundi et mardi et mercredi matin.

Sylvie Garçon s'occupe de la garderie le jeudi et vendredi matin.

Emmanuelle Goron s'occupe de la garderie, chaque soir.

Emilie Lemmonier et Céline Ernoult s'occupent des enfants le mercredi après-midi.

Temps d'Activités Périscolaires

Emilie Lemmonier, Céline Ernoult, Christine Minier et Emmanuelle Goron animent les TAP en co-intervention avec un animateur extérieur (Office des sports, Jaupitre...) ou seules.

ménage

Céline Ernoult et Emmanuelle Goron se répartissent le ménage de l'école.

EVS

Cette année, Cindy Gagnet est à plein temps sur l'école ; Loëtitia Skoumi est à mi-temps à Muel, elle effectue son autre mi-temps à Saint-Maugan.

Elles ont en charge 2 enfants pour lesquels une ouverture de droit a été prononcée par la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).

Un trombinoscope a été réalisé, affiché et publié sur le site de la mairie, muel.fr pour permettre aux parents de reconnaître chaque membre de l'équipe. Par erreur, il manque Sylvie Garçon et le nom de Céline Ernoult.

Parents élus

Sont élus au conseil d'école : Nathalie Lepretre, Marina Yger-Hamon, David Floréan, Solenn Géa (titulaires)
Steve Lefeuvre, Elodie Delaroche (suppléants).

Rôle du conseil d'école

Le conseil d'école est formé des enseignants et directeur, du maire, du délégué départemental de l'Education Nationale et de parents élus représentant l'ensemble des parents d'élèves.

Il informe du projet d'école ; chaque membre donne son avis et présente des suggestions sur la vie de l'école, son fonctionnement (actions pédagogiques, utilisation des moyens alloués à l'école, intégration d'enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire). Il vote le règlement intérieur. Les suppléants peuvent être invités au conseil d'école et ont une voix consultative.

2)Élections

Elections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

RESULTATS des élections du 10 octobre 2014

Nombre de parents inscrits sur la liste électorale : 125

Nombre de votants : 58

Nombre de bulletins nuls : 7

Pourcentage de votants: 46,4%

pour information 2013: 42,8%

3)Règlement intérieur

-Lecture du règlement intérieur, des annexes PPMS et charte informatique et internet

-Vote du règlement intérieur : le règlement intérieur est adopté à l'unanimité, aucune modification n'est apportée. Il sera distribué à l'ensemble des familles au plus vite.

4) Organisation pédagogique

PS-MS 30 élèves Anne-Laure TROUVÉ, le lundi, mardi, mercredi matin et vendredi et Françoise GUEGUEN le jeudi

GS-CP 23 élèves Sabrina REGNAULT-GINGUENE le lundi, mercredi matin, jeudi et vendredi, Françoise GUEGUEN le mardi

CE1- CE2 21 élèves Aurélie YGRAND (remplacée par Corentin Lejosne) le mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi, Françoise GUEGUEN le lundi

CM1 – CM2 26 élèves François LEROUX (Directeur et maître formateur) le lundi et vendredi un mercredi sur 2 et Emilie BESNARD (remplacée par Solène PRIGENT) le mardi et jeudi et un mercredi sur 2

Cette répartition permet de n'avoir **aucun triple niveau**.

Compte-tenu des effectifs et du nombre **d'enfants nés en 2012, ces derniers ne pourront pas être accueillis à l'école cette année scolaire**. Une à deux **demi-journées d'adaptation** sont envisagées pour ces élèves en fin d'année scolaire. N'hésitez pas à contacter l'école pour permettre leur organisation.

N'hésitez pas à contacter le directeur pour de plus amples informations.

5) Socle commun et programmes

Les programmes de 2008 sont toujours d'actualité, les livrets d'évaluation de cycle restent inchangés. Une partie correspond au socle commun de compétences et de connaissances qui recense l'essentiel de ce qui doit être maîtrisé à la fin du CE1 et CM2. L'autre partie correspond à l'ensemble du programme et est plus détaillé. Une consultation est en cours pour les nouveaux programmes et pour redéfinir le socle commun qui deviendra le socle commun de compétences, de connaissances et de culture et sera mis en place à partir de la rentrée de 2016.

6) Réforme des rythmes scolaires

Pour l'année scolaire 2014-2015, l'école de Muël passe à **la semaine des 4 jours et demi** conformément aux directives nationales.

Horaires de l'école

- **Temps de prise en charge gratuite**

Les enfants sont pris en charge gratuitement de manière conjointe par la municipalité et l'équipe enseignante sur l'ensemble des horaires ci-dessous :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Ensemble des classes	9h-12h 14h-16h30	9h-12h 13h30-16h30	9h-12h30	9h-12h 14h-16h30	9h-12h 13h30-16h30

Pour les enfants de PS, l'accueil se fait tous les jours à 13h30 pour une meilleure gestion de la sieste. Exceptionnellement, leurs grands frères ou sœurs peuvent être accueillis par un agent communal, en même temps sur la cour, les lundis et jeudis malgré une reprise à 14h.

- **Temps d'Activité Périscolaire**

Les TAP sont réalisés par classe. Ils sont organisés sur deux journées (mardi et vendredi) pour permettre la présence d'un intervenant extérieur l'après-midi complète.

Les PS sont en sieste sous la responsabilité d'un agent communal.

Les MS sont en temps calme sous la responsabilité d'un agent communal.

Les GS-CP sont pris en charge par un intervenant et un agent communal.

Chaque classe de CE1-CE2 et CM1-CM2 est prise en charge par un intervenant et un agent communal ou par un agent communal seul.

- **Activités pédagogiques complémentaires (APC)**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, **l'aide personnalisée est remplacée par les activités pédagogiques complémentaires (APC)**. Ces activités « organisées en groupes restreints d'élèves pourront permettre l'aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage, une aide au travail personnel ou une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial. »

Ces élèves seront proposés par l'équipe pédagogique pour une période scolaire (entre deux vacances) et leurs parents accepteront ou non la proposition d'aide. Elles auront lieu en parallèle des TAP.

Emplois du temps

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	
9h-9h15	Enseignement 9h-12h (sous la responsabilité de l'équipe enseignante et du directeur)	Enseignement 9h-12h (sous la responsabilité de l'équipe enseignante et du directeur)	Enseignement 9h-12h30 (sous la responsabilité de l'équipe enseignante et du directeur)	Enseignement 9h-12h (sous la responsabilité de l'équipe enseignante et du directeur)	Enseignement 9h-12h (sous la responsabilité de l'équipe enseignante et du directeur)	
9h15-9h30						
9h30-9h45						
9h45-10h						
10h-10h15						
10h15-10h30						
10h30-10h45						
10h45-11h						
11h-11h15						
11h15-11h30						
11h30-11h45						
11h45-12h						
12h-12h15	Cantine 12h-14h (sous la responsabilité des agents communaux et du maire)	Cantine 12h-13h30 (sous la responsabilité des agents communaux et du maire)		Cantine 12h-14h (sous la responsabilité des agents communaux et du maire)	Cantine 12h-13h30 (sous la responsabilité des agents communaux et du maire)	
12h15-12h30						
12h30-12h45						
12h45-13h						
13h-13h15						
13h15-13h30						
13h30-13h45		TAP (ou APC*) 13h30-14h45 (sous la responsabilité des agents communaux et du maire)				TAP (ou APC*) 13h30-14h45 (sous la responsabilité des agents communaux et du maire)
13h45-14h00						
14h00-14h15						
14h15-14h30						
14h30-14h45						
14h45-15h00	Enseignement 14h-16h30 (sous la responsabilité de l'équipe enseignante et du directeur)	Enseignement 14h45-16h30 (sous la responsabilité de l'équipe enseignante et du directeur)		Enseignement 14h-16h30 (sous la responsabilité de l'équipe enseignante et du directeur)	Enseignement 14h45-16h30 (sous la responsabilité de l'équipe enseignante et du directeur)	
15h00-15h15						
15h15-15h30						
15h30-15h45						
15h45-16h00						
16h00-16h15						
16h15-16h30						

EMPLOI DU TEMPS DES CLASSES DE PS-MS et GS-CP

Temps obligatoire d'enseignement sous la responsabilité du directeur et des enseignants

Temps périscolaire de cantine

TAP Temps d'Activité Périscolaire sous la responsabilité des agents communaux et du maire
(ou APC* sous la responsabilité de l'équipe enseignante et du directeur)

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	
9h-9h15	Enseignement 9h-12h (sous la responsabilité de l'équipe enseignante et du directeur)	Enseignement 9h-12h (sous la responsabilité de l'équipe enseignante et du directeur)	Enseignement 9h-12h30 (sous la responsabilité de l'équipe enseignante et du directeur)	Enseignement 9h-12h (sous la responsabilité de l'équipe enseignante et du directeur)	Enseignement 9h-12h (sous la responsabilité de l'équipe enseignante et du directeur)	
9h15-9h30						
9h30-9h45						
9h45-10h						
10h-10h15						
10h15-10h30						
10h30-10h45						
10h45-11h						
11h-11h15						
11h15-11h30						
11h30-11h45						
11h45-12h						
12h-12h15	Cantine 12h-14h (sous la responsabilité des agents communaux et du maire)	Cantine 12h-13h30 (sous la responsabilité des agents communaux et du maire)		Cantine 12h-14h (sous la responsabilité des agents communaux et du maire)	Cantine 12h-13h30 (sous la responsabilité des agents communaux et du maire)	
12h15-12h30						
12h30-12h45						
12h45-13h						
13h-13h15						
13h15-13h30						
13h30-13h45		Enseignement 13h30-15h15 (sous la responsabilité de l'équipe enseignante et du directeur)				Enseignement 13h30-15h15 (sous la responsabilité de l'équipe enseignante et du directeur)
13h45-14h00						
14h00-14h15						
14h15-14h30						
14h30-14h45						
14h45-15h00	Enseignement 14h-16h30 (sous la responsabilité de l'équipe enseignante et du directeur)	TAP (ou APC*) 15h15-16h30 (sous la responsabilité des agents communaux et du maire)		Enseignement 14h-16h30 (sous la responsabilité de l'équipe enseignante et du directeur)	TAP (ou APC*) 15h15-16h30 (sous la responsabilité des agents communaux et du maire)	
15h00-15h15						
15h15-15h30						
15h30-15h45						
15h45-16h00						
16h00-16h15						
16h15-16h30						

EMPLOI DU TEMPS DES CLASSES DE CE1-CE2 et CM1-CM2

Temps obligatoire d'enseignement sous la responsabilité du directeur et des enseignants

Temps périscolaire de cantine

TAP Temps d'Activité Périscolaire sous la responsabilité des agents communaux et du maire
(ou APC* sous la responsabilité de l'équipe enseignante et du directeur)

Le fonctionnement global est satisfaisant. Les flux d'élèves sont bien régulés par l'organisation mise en place. Il n'y a pas de flottement lors des transitions et le passage d'un moment à l'autre se fait sereinement et en toute sécurité (liste d'élèves actualisés, lieu de regroupement par classe, identification des adultes responsables de chaque groupe à chaque moment de la journée).

Les activités proposées lors des Tap semblent satisfaisantes et les élèves sont ravis et motivés par les activités proposées.

Les agents communaux s'investissent pleinement dans ce rôle et cherchent toujours à mettre en place des activités de grande qualité.

Les intervenants proposent des activités diversifiées.

Pour les CE1-CE2-CM1-CM2, le temps à la semaine d'aide aux devoirs permet un allègement du travail à la maison.

Les horaires décalés ont permis ces interventions de qualité puisque l'intervenant est présent chaque après-midi pour 2 groupes.

Pour les PS-MS, il y a un temps d'apprentissage plus important.

Pour les PS-MS et GS-CP, le rythme est très soutenu car ils ont vu leur semaine s'allonger.

Pour les CE1-CE2 et CM1-CM2, l'aménagement est très positif au niveau des apprentissages puisqu'il y a plus de temps très efficace (le matin).

7) Aide spécialisée

Une enseignante spécialisée est nommée dans le RASED (réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté) de Montfort/Meu.

Un poste de psychologue scolaire a été pourvu, à mi-temps, sur l'antenne de St Méen le grand.

Des demandes d'intervention à l'école ont été transmises pour répondre au mieux aux difficultés des élèves.

8) Projet d'école

→ Afin de favoriser la réussite de tous les élèves, un projet d'école est mis en place. Il précise pour chaque école **les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux**, compte tenu des **situations locales et des besoins spécifiques de publics particuliers**. Le projet d'école présente un ensemble **d'objectifs** concrets et réalistes, un plan précis et cohérent d'**actions** articulées entre elles et dont les effets sont évaluables et évalués.

**Le projet d'école (2011-2015) a été établi.
Il comporte deux axes de progrès.**

Axe de progrès n°1

Motiver les élèves à chercher pour améliorer leur réussite en résolution de problèmes.

De la PS au CM2, les enseignants proposent aux élèves une situation problème hebdomadaire.

Axe de progrès n°2

Ritualiser la pratique de la langue orale et mettre en place des outils d'école pour enrichir le bagage lexical des élèves.

Mise en place du cahier de langage dès la PS (page blanche pour le dessin et lignes pour des situations de dictée à l'adulte)

Mise en place du cahier d'histoires en CP

Mise en place de l'agenda coopératif du CE1 au CM2 pour le travail autour de la langue orale.

Mise en place d'un cahier de l'écrivain du CE1 au CM2, permettant un travail hebdomadaire autour des syntaxes orales et écrites.

Mise en place d'un lexique commun qui suit les élèves tout au long de leur parcours scolaire pour permettre un réinvestissement et enrichir le vocabulaire des élèves :

Un répertoire de mots (boîte à mots imagés) a été créé dès la petite section et suit chaque élève jusqu'à la fin du CP en étant enrichi chaque année.

Ce cahier des mots est intégré au classeur outil des CE1 sous forme de listes de mots par thèmes qui seront enrichies par la suite.

Du CE1 au CM2, des fiches de vocabulaire, liées à un thème (la mer, les émotions...) sont réalisées avec les élèves et intégrées au classeur outil. En CM1-CM2, elles permettent un rebrassage des notions de vocabulaire (synonyme, contraires, mots de la même famille, du même domaine, polysémie...) et un enrichissement du vocabulaire.

9) Projets

Ecole

Projet ENR:

L'école de Muel a fait partie **du plan école numérique rurale**.

Une « école numérique » comprend notamment **une classe mobile (10 ordinateurs portables), un tableau blanc interactif, un accès internet de haut débit, une mise en réseau des équipements de l'école, une sécurisation des accès internet et des ressources numériques pédagogiques**.

Dans ce cadre, les élèves **utilisent régulièrement le matériel informatique** (chaque semaine). Ce matériel facilite la **validation du B2I** (Brevet informatique et internet), à la fin du CM2 ainsi que les **échanges entre des classes impliquées dans des projets communs** ou de 6ème du collège Camille Guérin. L'outil informatique permet aussi un travail sur les compétences d'autres domaines (mathématiques, français, histoire...)

Les élèves participent **au site internet de la mairie**, en faisant part de leurs projets.

Bibliothèque :

Les élèves fréquenteront régulièrement la bibliothèque communale, environ une fois par mois grâce à l'intervention de Mme Tallec.

Ce temps se fera sur temps scolaire, le mardi matin pour les élèves de PS-MS et GS-CP et en début d'après-midi pour les CE1-CE2 et CM1-CM2. Il se fera aussi, une fois sur 2, sur le temps des TAP, en fin d'après-midi, le mardi pour les CE1-CE2 et CM1-CM2.

PS-MS

Correspondance avec Les PS-MS de Monterfil (toute l'année):

Une correspondance sera mise en place après les vacances de la Toussaint.

Deux rencontres entre les classes seront programmées et des projets communs sont en cours d'élaboration.

Projet autour des couleurs (toute l'année) :

A chaque période, 2 couleurs sont mises en valeur. Les activités plastiques tournent autour de ces couleurs, les enfants récoltent des « trésors » à la maison et l'on fait une fête pour chaque couleur à la fin de chaque période.

A l'occasion de chaque fête, les enfants et les enseignantes viennent habillés avec des vêtements de la couleur du jour.

On fait une photo souvenir du groupe, une chasse aux objets de cette couleur dans la classe et on réalise un grand panneau référent de la couleur avec tout ce que l'on a récolté, les photos, les bouts de papiers,

PS-MS-GS-CP

Projet des lundis partagés (entre vacances de la Toussaint et Noël):

Comme l'année dernière, les classes de PS/MS et GS/CP se retrouvent ensemble pendant 6 lundis matins, de 11h à 12h, pour réaliser des activités manuelles sur le thème de Noël et autour des couleurs de la période : le rouge et le vert. Des parents volontaires viennent se joindre aux deux classes pour animer et encadrer des ateliers.

Nous les remercions pour leur participation.

GS-CP

Projet Bretagne/Brocéliande:

Ce projet sert de fil rouge sur toute l'année et de point de départ à de nombreuses activités.

Sortie forêt à la Hautière avant les vacances de la Toussaint:

-Recherche et récolte de feuilles et fruits à partir de silhouettes remises aux enfants.

-Découverte du monde et arts visuels :Travail autour de l'automne, des arbres de la forêt (herbier), des animaux de la forêt.

Correspondance avec les GS de Chartres de Bretagne (toute l'année):

Nos correspondants travaillent aussi sur la Bretagne et Brocéliande ce qui alimentera nos échanges.

La correspondance commence après les vacances de la Toussaint.

Nous les inviterons à venir dans notre école le 26 mars pour un moment de rencontre et d'échange. Ils assisteront aussi spectacle de la compagnie Coppellius qui interviendra ce jour dans l'école.

GS-CP, CE1-CE2

Projet Brocéliande

Les classes de GS-CP et CE1/CE2 travaillent cette année autour du thème de la Bretagne et des légendes de Brocéliande. Le point de départ de ce projet a été donné le 18 septembre à l'occasion d'une randonnée dans le Val sans retour, au cours de laquelle les élèves ont découvert les légendes qui habitent ces bois. Ce travail a été poursuivi en classe et a donné lieu à différents types d'écrits (écriture collective du déroulement de la journée, écriture individuelle de ce que l'on a préféré, réécriture par groupe des légendes entendues pour les CE1/CE2, exposition d'un travail d'arts visuels évoquant un des éléments de ces légendes...). Ce travail sera poursuivi en littérature notamment tout au long de l'année (lecture de contes, de romans évoquant des chevaliers ou des princesses, études plus approfondies des personnages des légendes arthuriennes grâce à des albums, des textes ...). De plus, les deux classes assisteront à un spectacle de la compagnie Coppellius évoquant quelques-uns de ces personnages imaginaires (spectacle d'ombres et marionnettes à fils). Le point final de ce projet aura lieu le 18 juin 2014, lors de la visite du centre de l'Imaginaire Arthurien au Château de Comper.

Projet Musique : Les projets en lien avec l'école de musique de Brocéliande sont décalés dans le temps suite à des discussions entre les collectivités locales et l'école de musique.

Activités aquatiques : pour tous les élèves à partir de la grande section (10 séances à la piscine intercommunale de St Méen le Grand). Ce projet est financé par la municipalité.

Pour les élèves de GS, il est indispensable qu'un parent possédant l'agrément soit présent.

Les dates d'agrément sont le mardi 18 novembre 2014 ou le mardi 3 mars 2015 de 12h à 13h à la piscine de St Méen le Grand.

N'hésitez pas à prendre contact avec les enseignants ou le directeur pour le passer. Il est assez simple et ne nécessite que des compétences basiques.

CE1-CE2, CM1-CM2

Projet Agenda coopératif OCCE:

L'équipe enseignante a décidé d'utiliser **l'agenda coopératif proposé par l'Office Central de la Coopération à l'Ecole, du CE1 au CM2.**

Cet outil propose une idée par jour pour **apprendre à vivre ensemble**, des activités pour **développer l'estime de soi et des autres**, des outils pour **s'entraider**, des astuces pour **s'apprécier**, des suggestions pour **aller vers l'autre**, des questions pour développer **l'esprit coopératif...**

Cet outil individuel est aussi un moyen original pour noter le travail scolaire et un support pour informer les parents.

CM1-CM2

Liaison CM2-6ème

Les élèves de CM1-CM2, correspondent par mail avec une classe de 6ème du collège public Camille Guérin de St Méen le Grand.

Une rencontre aura lieu au collège. Ce sera l'occasion pour les CM2 de découvrir le collège, le principal et les professeurs.

Classe de découverte

Les élèves de CM1-CM2 participeront à une classe de découverte au Cap Fréhel, au centre PEP (Pupilles de l'Ecole Publique) du 16 au 20 mars 2012.

Une réunion d'information sera proposée aux parents le 14 novembre pour présenter le projet pédagogique et réfléchir aux actions à mener pour diminuer le coût du projet.

Une subvention exceptionnelle de 1210 € sera demandée à la mairie.

Coût	Subventions
Transport en car 600€	Subvention municipale Subvention annuelle par classe 750€ 450€ (150€x3 autres classes) 1250€
Pension complète + animation (Lundi, mardi, mercredi, jeudi ; vendredi) Adhésion élève à l'association PEP 6450€	Subvention municipale exceptionnelle 1210€
Intervention du cercle celtique 35€	Subvention APE 1050 €
Entrées au fort Lalatte : 57,5€	Total Subvention 3510€
Entrée au phare : 27,5€	Subvention par élève : 146,25 €
Petit matériel : 50€	Ventes organisées par la classe crêpes, calendriers Estimation de 350€
	Participation famille 140€x24=3360€
Coût total par élève 301€	
Coût total : 7220€	Total recettes : 7220€

10) Budget

Budget mairie

Fonctionnement :

La mairie finance les fournitures scolaires à hauteur de **5000 €** pour l'année 2014.

Projets

La mairie de Muel accordera une subvention de **750€** par classe soit **3000€** pour financer les projets des classes. Elle versera cette somme sur le compte OCCE de l'école.

Des subventions exceptionnelles pourront être allouées et permettre des investissements et le financement de projets qui dépasseraient la somme de 750€ allouée. Cette année une subvention exceptionnelle de 1210€ est demandée pour le financement de la classe découverte et permettre de faire perdurer ce projet qui a profité à tous les élèves de CM1-CM2 de l'école depuis 2004.

L'équipe pédagogique remercie la municipalité de son investissement pour l'école.

11) Vie associative, Association de Parents d'Elèves

APE :

Un nouveau bureau a été élu lors de l'assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves.

Présidente : Mme White

Trésoriers : M. LeVaillant, M. Turi

Secrétaire : Mme Dumont

Membres actifs : Mme Sansom, Mme Leconte, Mme Géa, Mme Legembre, Mme Turi, M Roubinet

Une réunion a été organisée, entre l'équipe enseignante et les membres du bureau pour l'organisation des événements de l'année scolaire et la présentation des projets.

L'APE verse cette année une **subvention annuelle de 1800€ pour les projets de classe, répartis ainsi par l'équipe enseignante** : - **250 € par classe de PS-MS, GS-CP, CE1-CE2, soit 750€**
- **1050€ pour les CM1-CM2, projet classe de découverte**

L'Association de parents d'élèves est indépendante du conseil d'école et des élus. Elle met en place **des actions visant à participer au financement des projets pédagogiques de l'école, des activités pour les enfants et permettant aux familles de faire connaissance (Noël, fête de l'école...)**.

L'équipe pédagogique remercie l'APE de son investissement pour l'école.

OCCE : L'équipe enseignante essaie de sensibiliser chaque élève à l'apprentissage du « vivre ensemble », à la prise de responsabilité, à l'éducation civique (apprentissage du débat, du vote etc...)

Cette volonté nécessite entre parents et enseignants un **véritable partenariat éducatif**.

C'est dans ce sens que nous envisageons la création de la **coopérative scolaire** comme un dispositif au service des élèves pour leur permettre de réinvestir certaines connaissances et de les préparer à leur rôle de citoyen.

Pour exister, la coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE (Office Centrale de Coopération à l'École), association d'utilité publique créée en 1928 et agréée par l'Education Nationale.

C'est pourquoi une cotisation est demandée en début d'année aux parents d'élèves (1,83€ par enfant).

Cette cotisation permet **le financement de projets** et aide ainsi à leur mise en place (valise coup de coeur, théâtre...), dans **le cadre d'une sensibilisation de chaque élève à l'apprentissage du « vivre ensemble », à la prise de responsabilité, à l'éducation civique (apprentissage du débat, du vote...)**. Elle permet aussi la **gestion du compte de la coopérative de l'école** sur lequel sont déposées les subventions des partenaires (mairie, APE), les participations des familles (goûters, classe découverte...).

L'équipe pédagogique remercie l'OCCE de son investissement pour l'école.

12) PPMS

Un **Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs** est mis en place à l'école. Il concerne les risques de tempête, d'inondation (rupture de digue), séismes.

Il a pour objectif d'être préparé à assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours et de pouvoir appliquer les directives des autorités.

Il recense la démarche à suivre, le point de regroupement, le rôle de chaque adulte, et le matériel à prévoir.

13) Questions diverses

Réforme des rythmes scolaires

Quel premier bilan des enseignants ? De la mairie ?

Le bilan des enseignants est intégré dans la partie rythmes scolaires.

M Minier et Mme Tallec constatent que les agents communaux sont très impliqués et investis dans le projet. Ils ont présenté les activités proposées aux parents par l'intermédiaire d'un bilan écrit (texte et photographies). M Minier souligne d'autre part la souplesse des agents communaux quand à leurs nouveaux horaires de travail. Mme Tallec ajoute que 95% des élèves participent aux TAP.

La cantine et l'accueil du mercredi après-midi vont-ils être maintenus ?

Oui, sous réserve qu'il y ait 10 élèves minimum chaque mercredi (pour l'instant 14 sont présents). Le service de cantine est proposé pour les enfants restant l'après-midi, jusqu'à 16h30. En cas de difficulté ou de besoin particulier, vous pouvez contacter la mairie.

Un sondage auprès des parents va-t-il être fait afin de recueillir leurs avis, idées, suggestions ?

La municipalité n'a pas prévu de le faire mais des parents élus ou l'APE peuvent si ils le souhaitent l'envisager.

L'horaire du mercredi (12h30) va-t-il être maintenu ou mis à 12h ?

Pour cette année scolaire, l'organisation choisie suite à un travail concerté (enseignants, municipalité, parents d'élève) autour du premier décret ne pourra pas être modifiée.

Une adaptation est envisageable pour la rentrée prochaine, au vu des contraintes moins forte du nouveau décret. La difficulté réside dans les avis et besoins différents des parents, certains préférant un arrêt de la classe à 12h, d'autres à 12h30.

Cantine

Y a-t-il une date approximative d'ouverture de la nouvelle cantine ?

La nouvelle cantine ouvrira au plus tard à la rentrée de septembre 2015 et pourrait ouvrir dès la retour des vacances de février.

Du personnel supplémentaire sera t-il recherché ?

Non.